



Annexe A1 - Secteurs couverts et consignes d'habillage

1. Secteurs couverts par le marché

Les prestations concernent les secteurs suivants :

- Bloc opératoire
- Réanimation
- Endoscopie
- USC pédiatrique
- Salle de naissance
- Hôpital de jour oncologie
- Pneumo-infectiologie
- Salle de prélèvement de tissus
- Néonatalogie
- Stérilisation
- Unité de nutrition parentérale
- Pédiatrie
- CAC Crupa

2. Consignes générales d'habillage

Les techniciens sont tenus de respecter strictement les protocoles d'habillage en vigueur dans les services de soins.

Ces exigences sont renforcées dans les secteurs suivants :

- Bloc opératoire
- Stérilisation
- Unité de nutrition parentérale

3. Tenue vestimentaire obligatoire

Avant toute intervention dans les zones concernées, les techniciens doivent :

- Revêtir une tenue à usage unique (UU) composée :
 - d'une tunique
 - d'un pantalon

- Procéder à l'habillage dans les vestiaires dédiés avant l'accès aux services

La tenue doit être complétée par les équipements suivants :

- Une charlotte (couvre-chef)
- Des surchaussures
- Un masque de protection adapté

4. Mesures d'hygiène

- Réaliser une friction hydro-alcoolique des mains avant toute entrée dans les services
- Respecter l'ensemble des protocoles d'hygiène en vigueur dans chaque unité

Nota : Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'interdiction d'accès aux zones concernées.

5. Fenêtres d'interventions

Le titulaire peut intervenir suivant organisation et planning du service, il y a des services susceptibles d'effectuer une intervention en horaire décalé.